

Commune de SAINT-GILLES
Collège des Bourgmestre et
Echevins
Place Maurice Van Meenen, 39

B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : 25631 PU2013-180
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.347/s.562
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Messieurs,

Objet : SAINT-GILLES. Place Antoine Delporte, 6 (arch. P. VERBRUGGEN).
Transformation d'une partie des combles en appartement, placement de velux en toiture avant et
en toiture arrière (régularisation).
(Dossier traité par Mme I. Ferreira Da Silva)

En réponse à votre lettre du 17 novembre 2014, sous référence, reçue le 20 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 3 décembre 2014.

La demande vise un bien de 1909, dû à l'architecte Pierre Verbruggen, qui se situe dans les zones de protection de l'immeuble classé de la place Antoine Delporte n°17 et de la prison de Saint-Gilles.

La CRMS s'était déjà exprimée sur la régularisation de l'aménagement d'un studio dans les combles dans son avis du 20/11/13 (cfr. avis AVL/KD/SGL-2.347/s.545) et l'avait approuvée.

L'actuelle demande concerne la régularisation des velux en toiture avant et en toiture arrière.

La CRMS constate que cette intervention est fort peu visible depuis l'espace public et qu'elle n'a pas d'impact sur les biens classés à proximité. Dès lors, elle ne s'oppose pas à la demande de régularisation.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ;
- B.D.U. – D.U. : Mme Fl. Vanderbecq.